

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72083

Objet

ACQUISITION DU LEGS
NOUGAREDE

DATE DE CONVOCATION

26 Juin 1972

DATE D'AFFICHAGE

26 Juin 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 18
Nombre de votants 20

M. W. Barde 226-772

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le trente juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE ,
MM. BUJARD, BUCHET, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, LACHAUD ,
BROTREAU, DOMECCQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD
Me BARDE par M. NAULIN

Absents : MM. MM. DUFOUR , DOIREAU, Mme FAVIERE ,MM. RIVIERE
BERLAND , BARRIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Par dispositions testamentaires, Madame Veuve NOUGAREDE
domiciliée avant son décès, 16 avenue de l'Atlantique à
ROYAN, a légué une somme de 7 168,81 F pour l'oeuvre des
Colonies de Vacances de la Ville de ROYAN .

Conformément aux dispositions du décret du 1er Février
1896, l'avis concernant ces dispositions testamentaires a été
affiché à la Mairie du 9 mars 1972 au 2 avril 1972 et aucune
opposition n'a été formulée .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les dispositions testamentaires prises par Madame Veuve
NOUGAREDE en faveur de l'Oeuvre des Colonies de Vacances,

ACCEPTÉ :

- le legs de la somme de 7 168,81 F et décide d'en reverser
le montant au Comité de Patronage des Colonies de Vacances de
la Ville de ROYAN

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD



SOUS-PREFECTURE
DE
ROCHEFORT

JG/AC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE

24 JUIL 1972

Le SOUS-PREFET de ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire

- ROYAN -

OBJET : Legs de Mme Vve NOUGAREDE Marguerite à l'oeuvre des Colonies de vacances de ROYAN

REFER. : Mon accusé de réception JG/AC du 6 juillet 1972 -

P. J. : 3 -

J'ai l'honneur de vous informer que les formalités de publicité concernant les dispositions testamentaires prises par Mme Vve NOUGAREDE Marguerite en faveur de l'Oeuvre des Colonies de vacances de votre ville, n'ont donné lieu à aucune opposition.

En conséquence, je vous adresse ci-joint, la délibération du Conseil Municipal portant acceptation du legs dont le montant sera reversé au Comité de Patronage des Colonies de vacances de la ville.

LE SOUS-PREFET,

